



Pétition intersyndicale du 18 septembre 2018

La loi « Pour la liberté de choisir son avenir professionnel » promulguée le 5 septembre 2018 acte le transfert de l'information sur les métiers et les formations aux régions.

Les DRONISEP qui assuraient ces missions seront régionalisées et leurs personnels transférés.

Cette régionalisation va se traduire par des productions très différentes en contenu et en qualité, risquant de ne pas offrir les garanties du service public : exhaustivité et fiabilité de l'information, indépendance par rapport à des groupes de pression divers.

Parallèlement, les annonces du ministère font peser de lourdes menaces sur l'existence du réseau des CIO qui pourrait à terme, se réduire à un CIO par département.

Les missions des CIO comme celles des Psychologues de l'Éducation nationale de la spécialité « Éducation Développement et Conseil en Orientation Scolaire et Professionnelle » qui y travaillent sont beaucoup plus larges que la seule information sur les métiers.

La limitation à un seul CIO par département ne pourra répondre aux besoins de conseils de proximité des élèves et des parents assurés par le service public. Ceci portera particulièrement préjudice aux élèves en difficulté scolaire, en risque de décrochage, voir décrochés du système de formation, en situation de handicap ou d'exclusion scolaire, aux élèves nouvellement arrivés en France.

Sans les CIO et l'expertise de leur personnel qui accueillera ces publics ?

Les CIO sont identifiés par les élèves, les jeunes et leurs familles comme un espace ouvert accueillant et bienveillant, d'information et de conseil sur la scolarité et l'orientation.

Ils garantissent l'objectivité et l'impartialité de l'accompagnement proposé et de l'information dispensée.

Aussi les signataires de cette pétition exigent :

- L'abandon du transfert des DRONISEP aux régions, prévu dans la loi « Pour la liberté de choisir son avenir professionnel »
- Le maintien des DRONISEP et de leurs personnels, des PsyEN, des directeurs-trices de CIO, des personnels administratifs et des ITRF dans l'Éducation nationale.
- L'arrêt des fermetures des CIO et le maintien de tout le réseau des CIO, service public d'orientation de l'Éducation nationale
- Le maintien du statut de fonctionnaire d'État et des missions des psychologues de l'Éducation nationale de la spécialité « Éducation Développement et Conseil en Orientation Scolaire et Professionnelle », dans leur intégralité et leur affectation en CIO.
- Une augmentation significative des recrutements permettant la réduction des effectifs pris en charge.

